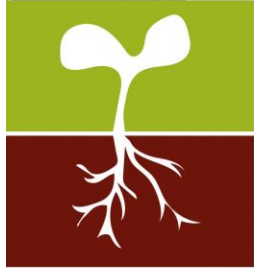


Sessions régionales



**Rencontres
Techniques**
de Terres Inovia

Brèves techniques et réglementaires

Gwénola Riquet et Arnaud Micheneau

Brèves techniques et réglementaires

- Désherbage : Situation Pendiméthaline – **Arnaud Micheneau**
- TS : Fludioxonil & LUMISENA, quelles informations à date ? – **Gwénola Riquet**
- Arrêté Abeilles : quels impacts au 1^{er} janvier 2026 ? – **Gwénola Riquet**

Désherbage : Situation Pendiméthaline

Arnaud Micheneau – a.micheneau@terresinovia.fr

Situation Pendiméthaline (avril 2025)

	Tournesol			soja			graines protéagineuses + Pois-chiche HIVER = semis avant 01/02			graines protéagineuses + Pois-chiche PRINTEMPS = semis après 01/02			Légumineuses potagères sèches PRINTEMPS (pois-chiche, lentille)			LIN (crucifère oléagineuse)		
	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP	AMM - dose	ZNT	DVP
PROWL 400	3 l/ha	50	20	2,3 l/ha	50	20	retrait 2,5 l/ha			3 l/ha PL ou PP	50	20	pois-chiche uniq. 3 l/ha	50	20	-	-	-
ATIC-AQUA	2,6 l/ha	50	20	2 l/ha	50	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 l/ha PL	50	20
PENTIUM FLO	retrait 2 l/ha			refus d'AMM			retrait 2 l/ha PL 1 l/ha PP			3 l/ha pas de PP	50	20	3 l/ha	50	20	-	-	-
CODIX (pendi + DFF)	refus d'AMM			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BISMARCK CS (pendi + clomazone)				2.5 l/ha	20	20	2 l/ha (sauf pois-chiche)	20	20	2 l/ha (sauf pois-chiche)	20	20						

- Un renouvellement d'AMM gagnant sur le lin (complément ray-grass et dicots)
- Des retraits pénalisants : la filière (TU-FOP-TI) a soutenu les recours des firmes auprès de l'ANSES
- Des retraits sur des motifs de manque de données efficacité (car changement de dose) ou pour sélectivité (CODIX). Terres Inovia avait pourtant répondu à tous ces points en 2023 !
- **Pentium Flo : délais de grâce accordés en tournesol :**
 - 6 mois pour la vente et la distribution : 28/09/2025
 - 18 mois pour le stockage et l'utilisation des stocks : 28/09/2026

TS : Fludioxonil & LUMISENA, quelles informations à date ?

Gwénola Riquet – g.riquet@terresinovia.fr

Fludioxonil (CELEST NET / SURRENDER / PREPPER)

Informations et hypothèses à date

- Classement « Perturbateur Endocrinien » par l'ANSES → critère d'exclusion de la molécule à l'échelle Union Européenne. Retrait annoncé.
- Octobre 2025 : discussion au Comité européen de décisions sur liste des usages essentiels (art. 4.7 règlement (CE) 1107/2009 – dérogation approbation 5 ans) :
 - action de SYNGENTA sur les TS (CELEST NET/Tournesol, TS type WAKIL XL)
Pas de démarche pour PREPPER (pourtant stratégique pois-chiche)
 - retard dans la procédure de consultation des Etats Membres pour l'évaluation des usages essentiels
 - **prévision de vote du comité en mars 2026**, 2 cas :
 - Non-réapprobation du fludioxonil pure et simple : cas le plus probable
 - Maintien des usages essentiels : peu probable

Fludioxonil (CELEST NET / SURRENDER / PREPPER)

Informations et hypothèses à date

A date, **pour les oléagineux et protéagineux concernés**, en cas de non réapprobation du fludioxonil en mars 2026, **les campagnes récoltes 2026 et 2027 sont couvertes.**

Fludioxonil : non-réapprobation probable en mars 2026 :

- Hypothèses à confirmer suite à décision officielle :
 - Vente jusqu'en novembre 2026
 - Utilisations des semences traitées jusqu'en octobre 2027 (printemps 2027 ok)

Dérogation TS LUMISENA pois-féveroles

A retenir

- Observations de mildiou (attaques secondaires plus ou moins précoces) en recrudescence depuis le retrait du traitement de semences WAKIL XL en 2023 (métalaxyl-M+fludioxonil+cymoxanil)
- 2024 / 2025 Dérogation 120 jours (art53 REG 1107/2009)
- 2025 / 2026 Dérogation 120 jours déposée en juillet a reçu un **avis positif le 17 octobre 2025** :
 - Semences traitées utilisables du 15/11/2025 au 15/03/2026 (hiver et printemps)
 - Usage : graines protéagineuses*Trt Sem*Champignons (pythiacées) uniquement pour le pois protéagineux et la féverole
 - Compatible avec PREPPER sur pois (PREPPER non conseillé par CERTIS-BELCHIM sur féverole)

Dérogation TS LUMISENA pois-féveroles

- Jusqu'en 2022, WAKIL XL couvrait 70% de la protection du pois de printemps.
- Terres Inovia et la filière se sont mobilisés pour les dérogations 120 jours
 - 2021/2022 & 2022/2023 : WAKIL XL
 - 2024/2025 & 2025/2026 LUMISENA
- Soutient la démarche d'homologation de LUMISENA
- Suit le dossier de levée de restriction (sous abri) du métalaxyl-M (EFSA / Syngenta)
- **Objectif de la lutte contre le mildiou** : sécuriser la performance selon Terres Inovia
 - Attaques primaires (perte de pied, inoculum) et attaques secondaires sont liées
 - Sur les 3 dernières années sur parcelles traitées et non traitées (sources = BSV)
 - Attaques primaires = 12% des parcelles avec 20% de plantes atteintes
 - Attaques secondaires = 36% des parcelles avec 30% de plantes atteintes

Les dérogations 120 jours en TS arrivent certes toujours un peu tard / logistique
Face à la frilosité des fournisseurs à utiliser un TS :
Terres Inovia doit-il continuer à demander des dérogations ?

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Rappels

Gwénola Riquet – g.riquet@terresinovia.fr

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Rappels

- En application des dispositions prévues dans l'arrêté du 20 novembre 2021 dit « Arrêté Abeilles », tous les PPP (fongicides, herbicides et insecticides) doivent être évalués pour garantir leur innocuité pour les pollinisateurs **dans le cadre d'une application en période de floraison**
- En outre, cet arrêté prévoit des contraintes horaires pour l'application de **chaque PPP ayant reçu une autorisation d'emploi pour un usage spécifique à floraison**, comme suit :



Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions depuis 2021 ?

- Liste des cultures non-attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs
 - Modifiée par [avis](#) du 5 juillet 2024
 - **Toutes les cultures oléagineuses et protéagineuses sont considérées comme attractives et sont soumises à l'application de l'arrêté**

Espèces végétales
Céréales à paille : avoine, blé, épeautre, orge, riz, seigle, triticale, tritordeum et autres hybrides de blé
Autres cultures céréalières (hors sarrasin et maïs)
Graminées fourragères (dont moha et ray-grass, hors maïs)
Houblon
Pomme de terre

Fait le 05/07/2024

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions dès le 1^{er} janvier ?

2026

- Quelles cultures sont concernées à partir de janvier 2026 ?
 - Toutes les cultures attractives dites majeures : **colza, pois, féverole, lentille, pois-chiche, lupin**
 - Seule culture considérée comme mineure : le lin oléagineux → jusqu'à renouvellement des AMM des produits, tous les fongicides sont utilisables à floraison dans le respect des contraintes horaires prévues dans l'arrêté

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions dès le 1^{er} janvier 2026 ?

Dès le 1^{er} janvier, l'arrêté Abeilles prévoit l'interdiction d'utilisation à floraison des spécialités fongicides (et herbicides) ne disposant pas d'une des conditions suivantes :

- **bénéficiaire d'une dérogation à l'interdiction (phrase Spe08) avec la mention « emploi possible »**

ou

- **ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation (dérogation à l'interdiction Spe08 avec « emploi possible ») auprès de l'ANSES via le dépôt de données complémentaires dans un délai de 48 mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté = dépôt effectif avant le 1er janvier 2026).**

Arrêté Abeilles du 20 novembre 2021

Quelles évolutions dès le 1^{er} janvier 2026 ?

- **Les guides cultures à télécharger** sur le site de Terres Inovia ont été mis à jour en conséquence pour les parties fongicides
- Points d'attention :
 - Date d'édition mentionnée au-dessus des tableaux dans les guides en ligne ou dans le titre du document PDF
 - **Liste des spécialités non exhaustive**
 - Liste évolutive au cours des prochains mois/prochaines années